

Site internet officiel : www.louzac-saint-andre.fr

LE MOT DU MAIRE 🗳️

Le 31 mars était traditionnellement la date butoir pour voter les budgets communaux. L'Etat ne donnant le montant de ses dotations que de plus en plus tard, il accorde désormais systématiquement des délais. C'est donc le 10 avril que le Conseil municipal a pu enfin se réunir pour les derniers arbitrages budgétaires.

Quatre constats ont été déterminants dans les choix opérés unanimement par les élus :

- **L'Etat diminue une nouvelle fois la dotation versée à la Commune** (- 5 000 € en 2018) ; la DGF qui était de 141 728 € en 2012 n'est plus que de 79 288 € (soit - 62 440 €).

- **Grand Cognac ampute sa Dotation de Solidarité Communautaire** de 25 740 € cette année ; il est prévu que la DSC soit divisée par 2 d'ici 2020 ; d'où à terme une perte sèche annuelle de plus de 50 000 €.

- **Le montant du Fonds de Péréquation (FPIC) dont la Commune est ponctionnée au bénéfice d'autres collectivités ne sera connu qu'en juin** ; il a été estimé à 20 000 €.

- **Les dépenses de fonctionnement sont incompressibles car déjà au minimum** ; LOUZAC SAINT ANDRÉ a un des ratios par habitant le plus bas des communes alentours.

Une hausse de l'imposition locale était alors devenue inévitable. Le Conseil municipal, l'a votée à l'unanimité. **Pour la plupart d'entre nous, l'impôt total à payer ne sera pas augmenté.** En effet, la **diminution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères** va être importante du fait d'une harmonisation au niveau de l'Agglomération. Au taux 2017 de 18,12 % est substitué un taux cible de 10,68 % étalé sur plusieurs années. Mais dès 2018 vous constaterez une baisse de la TEOM. Et à très court terme cela compensera la hausse des taxes communales. Et pour ceux qui bénéficieront de l'**exonération de la taxe d'habitation**, l'augmentation communale sera complètement indolore.

Cette décision n'a pas été prise de gaité de cœur mais elle était la seule possible face à des éléments sur lesquels nous n'avons pas la main : les communes pénalisées par la baisse de la DSC sont minoritaires à Grand Cognac et les élus locaux ont peu d'influence sur les décisions des gouvernements, issus du suffrage universel, qui se sont succédés en France. Mais **l'honneur d'un Maire, de ses adjoints et des conseillers municipaux est de rendre le moins dur possible des décisions extérieures** qui ne sont donc pas de son fait mais qui ont des répercussions importantes localement. C'est pourquoi, il a été décidé que, plutôt que de faire des augmentations chaque année, il était préférable de s'orienter sur une hausse pour la seule année 2018 avec **l'engagement formel de maintenir les taux au même niveau pour les deux prochaines années.**

Unaniment, toujours, les conseillers municipaux ont voté le budget 2018 qui s'équilibre à 577 430,57 € en fonctionnement et à 83 363,42 € en investissement. **Les sommes dégagées permettent de prévoir l'acquisition de matériel, des travaux dans les bâtiments communaux et des réfections de voirie.** Nous savons que l'attente en ce domaine est forte.

La volonté d'agir au mieux des besoins des habitants est toujours notre priorité. Mais celle-ci est freinée par des contraintes financières que nous subissons. Mais tout est mis en œuvre pour faire le mieux possible avec, malheureusement, toujours moins.

Lilian JOUSSON

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

- **Maternelle** ➔ Inscription le samedi 26 mai de 10 H à 12 H. Prendre contact préalablement avec la directrice (☎ 05 45 83 27 68).

- **Primaire** ➔ Prendre rendez-vous au plus tôt auprès de la directrice (☎ 05 45 82 43 01)

Se munir d'un certificat de scolarité (à prendre en mairie) et du carnet de santé de l'enfant.

HAUT DÉBIT

Quelques informations sur le plan 2018-2021 mis en œuvre par Charente Numérique et le Conseil Départemental avec l'apport financier de Grand Cognac :

- **renforcement de la 4G à partir du 30 juin 2018**

- couverture par la fibre en octobre 2019 pour une partie de la Commune et au plus tard en juillet 2020 pour l'autre.

AGENDA

PÉTANQUE

Samedi 12 mai 9 H 00
Jeux de boules (les 10 heures de l'Iberica en doublette) au Fief des Groies

PAROISSE

Pas de messe en mai.

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

STEIMBACH André 19 avril

RANDONNÉE

En prolongement de l'exposition sur le bois à la bibliothèque, MM DODIN & DOMINIQUE animeront une **randonnée sur le thème des arbres remarquables** de la Commune le **dimanche 10 juin (rendez-vous à 10 H à la mairie de Louzac)**.

ASSISTANTE SOCIALE

Pour la prochaine permanence de Mme MERCERON en mairie de Louzac, il est obligatoire de prendre rendez-vous au ☎ 05.16.09.51.25.

MANEKI COIFFURE

Le salon de coiffure sera fermé du vendredi 04 au lundi 14 mai inclus.

COIN DU NUMÉRIQUE

L'atelier permettant d'apporter une aide gratuite et personnalisée pour l'utilisation d'un ordinateur et la navigation sur internet se tiendra à l'IBERICA le **vendredi 18 mai de 9 H 30 à 11 H 30**.

PLU i

Grand Cognac a lancé l'étude pour son Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Afin d'aboutir à un document le plus équilibré possible, la concertation citoyenne est indispensable. **Est donc disponible jusqu'en 2022, dans toutes les mairies, un registre pour y recueillir les remarques des habitants.**

Alors n'hésitez pas à venir dès maintenant y inscrire vos demandes, générales ou plus personnelles.

CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

A trois mois des vacances d'été et compte tenu des délais pour obtenir carte d'identité et passeport, **il est primordial d'accomplir les formalités suffisamment tôt**. Pour cela, il convient de prendre rendez-vous avec la mairie de COGNAC ou celles disposant du matériel nécessaire ; ce n'est pas le cas à LOUZAC SAINT ANDRÉ.

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 10 avril

- **Subvention scolaire** → Dans le cadre des projets scolaires (atelier cirque pour la maternelle et séjour au Chambon pour le primaire) un financement communal de 878 € est voté.
- **Matériel** → Acquisition d'un lave-vaisselle pour la cantine (coût maximum 2 200 € HT)
- **Presbytère** → Le loyer est revalorisé de 0,902 %.
- **Salle des fêtes** → Convention d'occupation payante est passée avec Madame PELLERIN pour des cours de gymnastique douce.
- **Fourrière** → Acceptation de la mise à disposition gratuite d'un lecteur de puce électronique et d'une modification des statuts. Refus du transfert de la compétence à Grand Cognac.
- **Taux d'imposition** → Afin de se mettre en conformité avec le Code Général des Impôts, les taux sont votés à l'unanimité comme suit : Taxe d'habitation à 9,30 %, Foncier bâti à 14 % et Foncier non bâti à 38,10 %.
- **Budget primitif 2018** → Voté à l'unanimité, il s'équilibre à 577 430,57 € en fonctionnement et à 83 363,42 € en investissement.
- **Subventions** → Diverses subventions sont votées pour un montant global de 874 €.

ÉLAGAGE

Jusqu'au 31 décembre, des travaux d'élagage, confiés par ENEDIS à la SARL BERGER, vont être entrepris pour l'entretien des lignes électriques sur la Commune.

- Pour toute réclamation : Gaël BERGER (SARL BERGER - ☎ 06 86 41 48 54)

- Pour toute contestation : Eric CHARDON (ENEDIS - ☎ 05 45 20 52 68)

CAMBRIOLAGES

La Gendarmerie renouvelle ses conseils de vigilance. **Fermer portail et portes à clef est nécessaire.** Des vols récents de tondeuses et remorque montrent que tout est bon à prendre pour un voleur !

PERMIS DE CONDUIRE

La Région Nouvelle Aquitaine accompagne les jeunes dans leur parcours d'apprentissage en vue de l'obtention du permis de conduire. Sous conditions de ressources, **les jeunes de 17 à 25 ans peuvent bénéficier d'une aide financière** (de 400 à 1 200 €). Critères d'éligibilité : www.aidepermisdeconduire.fr

TRI SÉLECTIF

Prochaines collectes des sacs jaunes (**les mettre la veille au soir après 20 H**) :

- lundi 07 mai - mardi 22 mai